

TRADUCTION dEePI

Mesdames et Messieurs de l'Office fédéral de la santé publique

Mesdames et Messieurs du Bureau de liaison avec la société civile

Début avril 2020, PROKORE (association nationale des centres de conseil aux prostituées) a créé, avec le soutien de l'OFSP, une coordination nationale pour lutter à court et à long terme contre les effets négatifs de la pandémie de corona sur les prostituées en Suisse. Le 27 mai, le Conseil fédéral décidera d'un nouvel assouplissement des mesures relatives à Covid19 en Suisse. Nous serions heureux de soumettre à l'avance au nom de l'unité de coordination PROKORE - et en étroite collaboration avec les organisations signataires - un concept de protection pour les services personnels ayant des contacts physiques dans le commerce érotique.

Nous demandons de toute urgence la levée de l'interdiction du travail dans le commerce érotique à partir du 8 juin. Les effets négatifs de l'interdiction du travail du sexe sont importants et graves. Compte tenu des développements actuels, nous ne voyons pas la nécessité d'une nouvelle restriction au commerce et nous considérons qu'elle est disproportionnée et contradictoire avec l'interdiction du travail du sexe. Comme pour les autres services personnels impliquant un contact physique, qui sont autorisés depuis le 27 avril, les mesures de protection standard peuvent être observées et mises en œuvre dans le commerce érotique.

Le 18 mai 2020, des représentants* de PROKORE, des travailleurs du sexe, des entreprises érotiques, des agences spécialisées et de l'Aide suisse contre le sida ont échangé leurs points de vue lors d'une réunion stratégique à Berne sur le développement et la mise en œuvre de mesures de protection conformes aux directives de l'OFSP dans le commerce de l'érotisme. En guise d'information de base sur le concept de protection ci-joint pour les services dans le commerce érotique, nous souhaitons présenter les arguments consolidés les plus importants en faveur de la levée de l'interdiction de travailler dans le commerce érotique :

Protection et égalité des droits au lieu de l'interdiction

D'un point de vue sanitaire, il est beaucoup plus dangereux de continuer à interdire le travail du sexe plutôt que de le réglementer et de mettre en œuvre des concepts de protection. Diverses études montrent que le travail sexuel illégal présente un risque accru pour la santé et la sécurité des travailleurs du sexe et de leurs clients. Nos unités spécialisées - mandatées par l'Office fédéral de la santé publique - ont une expérience de plusieurs décennies dans la mise en œuvre de mesures de prévention et sont, par exemple, présentes dans toutes les rues et sur les lieux de travail intérieurs en Suisse. Ils peuvent distribuer des produits (gants, masques, désinfectants, préservatifs, etc.) et fournir des informations, de l'éducation et des conseils. Si le travail sexuel reste interdit, ces agences spécialisées ne peuvent pas être présentes sur place ou ne peuvent l'être qu'à titre d'observateurs. Ils ne peuvent pas mettre en œuvre leur mandat de prévention sanitaire.

Mise en œuvre des concepts de protection

Les opérateurs et les travailleurs du sexe qui travaillent dans différents milieux (prostituées de rue, grandes entreprises, petits salons, indépendants, masseurs, escortes, etc.) peuvent et veulent appliquer les lignes directrices de l'OFSP sur les mesures de protection. Toutes les personnes concernées sont préoccupées par leur propre santé et celle de leurs familles et de leurs clients, comme c'est le cas dans d'autres secteurs. L'argument selon lequel les mesures de protection dans le commerce érotique ne peuvent être contrôlées n'est pas vrai. Les entreprises, studios, appartements, zones de bar, etc. peuvent être contrôlés par la police pour vérifier le respect des mesures de protection. Le fait de fournir un service sexuel ne peut être contrôlé pour des raisons de respect de la vie privée, mais c'est également le cas, par exemple, lors de visites chez le médecin, de séances de thérapie ou de visites de masseurs.

Services sexuels : Durée et contact

Les services sexuels ont lieu dans différents endroits de différentes manières, dans la plupart des cas ils ne durent pas plus de 15 minutes, ils n'impliquent pas toujours des rapports sexuels, les baisers étaient rarement échangés même avant la pandémie de corona. Avec des mesures de protection appropriées telles que des désinfectants, des préservatifs, des gants et des masques, ainsi que des campagnes de formation et d'information, le risque d'infection peut être réduit, comme le démontre la prévention du VIH depuis des années.

Criminalisation, violence et illégalité

Dans certains cantons, les travailleurs du sexe sont criminalisés de manière disproportionnée et sont sanctionnés par de lourdes amendes ou des peines de prison s'ils ne respectent pas l'interdiction de travailler. Cependant, les travailleurs du sexe qui travaillent actuellement sont en situation de précarité et agissent par nécessité. Ils travaillent pour survivre et pour échapper à la faim.

Le travail sexuel illégal comporte de grands risques pour les travailleurs du sexe. Les agences spécialisées enregistrent et signalent une augmentation des attaques violentes contre les prestataires de services. De nombreux clients restent à l'écart pour le moment, l'illégalité crée un espace pour les structures mafieuses et les personnes qui profitent de la situation précaire des travailleurs du sexe : ils savent que les travailleurs du sexe travaillent illégalement et ne peuvent pas se protéger contre les agressions car ils ne peuvent ou ne veulent pas tenter une action en justice par crainte d'amendes, de prison ou d'expulsion

Conséquences d'un assouplissement différé

Le réseau PROKORE ainsi que des agences spécialisées individuelles ont mis en place des fonds d'urgence pour les travailleurs du sexe (pour de la nourriture, des médicaments, un abri) de leur propre initiative par le biais d'appels aux dons et avec le soutien de fondations et de la Chaîne du Bonheur. L'argent destiné à l'aide d'urgence dans la plupart des agences spécialisées durera jusqu'à la fin du mois de juin au plus tard.

Plus l'interdiction durera longtemps, plus les gens seront nombreux à travailler illégalement par nécessité. Les travailleurs sociaux* rapportent que cela se produit de plus en plus depuis deux semaines. Cependant, les services ne sont pas offerts et réalisés dans des lieux connus mais cachés. Cela signifie également que les conditions d'hygiène et de sécurité sont probablement pires et parfois insuffisantes, que les services spécialisés ne peuvent pas atteindre les travailleurs du sexe

avec des informations et des recommandations, et que les mesures de protection ne peuvent pas être respectées.

En raison de l'interdiction de travailler, de plus en plus d'entreprises érotiques devront déposer leur bilan et fermer leurs portes, notamment parce qu'elles ont du mal à obtenir des prêts bancaires pour des raisons de réputation. De nombreux travailleurs du sexe se tournent vers l'aide sociale.

Une ouverture ou un relâchement contrôlé de l'interdiction est essentiel pour protéger adéquatement les travailleurs du sexe et les clients. Le contrôle social au sein du commerce ne doit pas être sous-estimé : si le travail du sexe est autorisé, les travailleurs du sexe, les opérateurs et les clients s'assurent mutuellement que les concepts de protection doivent être respectés.

Nous nous réjouissons de vos réactions et de vos contacts et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.